



Demande d'indemnisation – Garantie de facilité de change (FXG)

Nom et adresse de l'Institution financière	N° de référence N° d'Amendement
---	--

Nom et adresse du client

Pièces justificatives (Veuillez cocher la case correspondante et joindre des copies des documents pertinents.)

01 Copie du (des) *contrat(s) de change* et de la *facilité de change*

02 Copies des documents établissant le montant dû à l'Institution financière par le *client* aux termes de la *facilité de change*

03 Copie de la (des) liste(s) courante(s) des *contrats de change*, accompagnée(s) des positions à la valeur du marché, et de toute autre correspondance pertinente

Calcul de la valeur du sinistre (utiliser la devise de la FXG)

04 *Montant de la responsabilité maximale globale* aux termes de la FXG. \$

05 Montant global que le *client* est tenu de payer à l'Institution financière selon la perte à la valeur au marché subie à la (aux) *date(s) de règlement* ou à la *date d'appel de marge* ou à la résiliation de la *facilité de change*. \$

06 *Montant garanti* (sinistre), le moindre de 04 et de 05 \$

Attestation

Je, soussigné(e) _____ de _____
(Signataire autorisé de l'Institution financière) (Institution financière)

certifie avoir examiné les renseignements figurant dans la présente Demande d'indemnisation – FXG et atteste qu'ils sont exacts et complets. L'Institution financière certifie qu'elle n'a pas dérogé aux conditions de la FXG.

Signataire autorisé Date

Personne au sein de l'Institution financière qui peut répondre aux questions d'EDC relativement à la présente demande.

Nom (en caractères d'imprimerie) Titre Téléphone Courriel

Guide pour remplir la ***Demande d'indemnisation – FXG*** d'EDC

La *Demande d'indemnisation – FXG* se trouve dans le présent guide.

EDC s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation – FXG dans un délai raisonnable. Afin que nous puissions procéder à l'examen de votre demande, nous vous prions de nous faire parvenir **toutes** les pièces justificatives précisées dans la *Demande d'indemnisation – FXG* qui se rapporte à votre demande de paiement. Vous trouverez ci-après la définition de chacune de ces pièces. Toute documentation incomplète retardera l'examen de votre demande.

Veuillez noter que les termes en italique ou commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans la *Demande* ou dans le présent guide ont le sens qu'en donne la *FXG*.

Instructions détaillées sur la façon de remplir la Demande d'indemnisation – FXG

Généralités

Au haut de la *Demande d'indemnisation – FXG*, veuillez indiquer ce qui suit :

Nom et adresse de l'Institution financière :

Nom légal au complet et adresse de l'Institution financière.

N° de référence et, s'il y a lieu, le N° d'Amendement :

Numéros de référence qui figurent sur le *certificat FXG*.

Nom et adresse du client :

Nom légal au complet du *client*, tel qu'il figure sur le *certificat FXG*, et son adresse.

Pièces justificatives

Cochez les cases appropriées et joignez les copies de chacun des documents décrits aux cases 01 à 05. Remplissez la case 06 s'il y a lieu.

Case 01 : Copie du (des) contrat(s) de change et de la facilité de change :

Joignez une copie du (des) *contrat(s) de change* que le *client* n'a pas respecté et une copie de sa *facilité de change*, qui indique les conditions de ladite facilité.

Case 02 : Copie de la documentation établissant le montant dû à l'Institution financière par le client aux termes de la facilité de change :

Joignez une copie de tous les documents qui confirment les montants dus par le *client* à l'Institution financière, y compris les dates auxquelles ces montants sont dus afin de se conformer aux dispositions de la partie *Demande de paiement* des Conditions générales de la *FXG*.

Case 03 : Copie de la (des) liste(s) courante(s) des contrats de change, accompagnée des positions à la valeur du marché, et de toute autre correspondance pertinente :

Joignez des documents qui fournissent une divulgation complète concernant les positions individuelles à la valeur du marché, accompagnées de la position nette globale de change indiquée; p. ex. perte nette. Joignez toute autre correspondance pertinente échangée avec le *client*. Veuillez noter qu'EDC peut demander des renseignements et de la documentation complémentaires durant son examen de la *demande d'indemnisation*.

Calcul de la valeur du sinistre

Case 04 : Montant de la responsabilité maximale globale aux termes de la FXG

Le montant sur le *certificat FXG* précisé dans la partie *Montant de la responsabilité maximale globale*.

Case 05 : Montant global que le client est tenu de payer à l'Institution financière selon la perte à la valeur au marché subie à la (aux) date(s) de règlement ou à la date d'appel de marge ou à la résiliation de la facilité de change :

Paiement exigé par l'Institution financière à la (aux) *date(s) de règlement* pour le(s) *contrat(s) de change* que le *client* n'a pas respecté ou les paiements exigés par l'Institution financière à la suite d'un *appel de marge* non respecté ou paiements exigés à la résiliation de la *facilité de change*.

Case 06 : Montant garanti (sinistre), le moindre de 04 et de 05

La valeur moindre des cases 04 et 05, (veuillez noter que la responsabilité d'EDC à l'égard de la totalité des indemnités aux termes de la *FXG* se limitera, dans tous les cas, au *montant de la responsabilité maximale globale* stipulé dans la *FXG*).

Attestation

La dernière formalité consiste à ajouter à votre Demande d'indemnisation – FXG la signature du signataire autorisé de l'Institution financière.

De plus, veuillez nous donner le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne qui, dans votre organisation, peut répondre aux questions qu'EDC pourrait avoir au sujet de votre Demande d'indemnisation – FXG.

Pour tout complément d'information,
Veuillez communiquer avec EDC:

Groupe d'indemnisations et de recouvrement
Par courriel : gestiondescreances@edc.ca

Veuillez faire parvenir votre Demande d'indemnisation –
FXG dûment remplie à :
Par courriel : gestiondescreances@edc.ca